



## Diocèse de Vannes

### COMMUNIQUE

Le Premier Ministre a indiqué en fin de matinée que les dispositions concernant les rassemblements dans les lieux de culte étaient maintenues, à savoir, « 30 personnes maximum »

Avec la Conférence des Évêques de France, nous nous interrogeons « sur les véritables critères utilisés par le gouvernement pour fixer les conditions de ce confinement. Certes, les cultes ne sont pas des commerces, mais traiter ainsi les religions, c'est considérer comme accessoire, la foi de millions de croyants. C'est une grave erreur pour notre société toute entière. »

L'incohérence de cette mesure réside dans le fait que réunir 30 personnes dans une chapelle, n'a pas les mêmes conséquences que réunir 30 personnes dans une cathédrale. A appliquer à la lettre cette consigne, nous risquons de mettre en danger les communautés qui ne disposent que de petits édifices religieux.

Suite à la déclaration du Premier Ministre qui autorise cependant la reprise du culte public, Mgr Centène et l'équipe épiscopale ont décidé que l'obligation dominicale peut être observée sur l'ensemble des jours de la semaine tant que dure cette incohérence.

On pourra donc inviter les fidèles à se répartir par groupes de trente maximum :

- soit 30 personnes par messe tout au long de la semaine
- soit 30 personnes à chacune des messes dominicales qui pourront être célébrées.

En cas d'affluence, et si les lieux le permettent, on pourra prévoir une sonorisation de la messe à l'extérieur pour les personnes qui n'auront pas pu entrer dans l'église.

Ensuite les fidèles qui souhaiteront communier pourront être accueillis dans l'église en veillant à ne pas faire entrer trop de monde en même temps à l'intérieur de l'édifice.

N.B. Si un système d'inscription se met en place, on veillera à détruire les listes après chaque messe pour éviter que les catholiques pratiquants ne soient fichés.

Non seulement, le règlement général sur la protection des données (RGPD) nous y contraint, mais notre expérience séculaire nous le recommande.

A Vannes, jeudi 26 novembre 2020

Mgr Raymond Centène  
et l'équipe épiscopale